

Après la 3^{ème}

La classe de 3^{ème} est un moment important pour préparer l'orientation après le collège.

Ce document va vous permettre de découvrir les principales poursuites d'études. Vous recevrez un guide régional qui vous aidera à formuler vos vœux d'orientation définitif fin février/début mars.

Vos démarches

1^{er} trimestre : info sur l'orientation

- Informez-vous sur les différents parcours après la 3^{ème}.
- Faites un premier point sur vos compétences, vos goûts, et centres d'intérêts.
- Effectuez votre premier stage de découverte du monde professionnel

2^{ème} trimestre : les intentions d'orientation

- Visitez les établissements scolaires lors des journées « portes ouvertes ».
- Visitez les salons des métiers ou de formations pour rencontrer des professionnels et des responsables d'établissements.
- Dialoguez avec votre professeur principal, le Psychologue de l'Orientation pour inscrire vos vœux provisoires en ligne en février-mars sur *les téléservices rubrique Orientation*. Vous y noterez vos intentions d'orientation. Le Conseil de classe du deuxième trimestre donnera son avis.

3^{ème} trimestre : les vœux définitifs

- En mai, vous inscrirez vos vœux définitifs sur les téléservices sur internet
- En juin, le conseil de classe formulera de nouveau, une proposition d'orientation, si celle-ci est conforme à vos choix elle devient alors décision d'orientation.

Le calendrier de l'orientation en 3ème

1^{er} TRIMESTRE

➤ Premier conseil de classe, premier bilan de vos compétences scolaires, goûts et centres d'intérêts

2^{ème} TRIMESTRE

➤ **Février** : une fiche de liaison vous est remise par le collège afin que vous formuliez vos **vœux provisoires** (2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} professionnelle (Bac pro en 3 ans) ou 1^{ère} année de CAP. Les vœux provisoires se font sur <https://teleservices.ac-dijon.fr>

➤ **Mars** : Le conseil de classe du 2nd trimestre émet un avis sur vos vœux provisoires.
Exemples : « avis favorable sous réserve d'une stabilité de vos résultats » ; « orientation difficilement envisageable, pensez à élargir vos vœux... »

3^{ème} TRIMESTRE

➤ **Fin mai**: vous devez indiquer vos **vœux définitifs** d'orientation sur <https://teleservices.ac-dijon.fr>

➤ **Juin** : Le conseil de classe se prononce sur vos vœux définitifs.

ATTENTION

Le conseil de classe peut être favorable à un passage en 2^{nde} professionnelle **mais cela ne garantit pas à votre enfant une place dans la section demandée**. L'affectation des élèves dans les établissements publics dépend d'une procédure informatisée. Vous avez donc intérêt à formuler plusieurs vœux.

En cas de désaccord entre votre demande et la décision du conseil de classe (exemple : un passage en 2^{nde} générale et technologique refusé), vous avez la possibilité de faire appel auprès d'une commission.



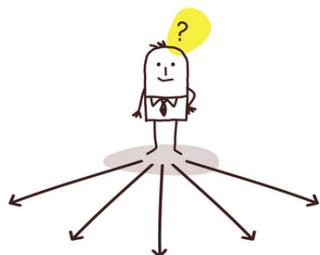
Dans un premier temps, ce logiciel permet de centraliser les vœux d'orientation de tous les élèves de 3^{ème} de l'académie de Dijon.

Dans un second temps, il permet d'affecter au mieux les élèves dans les différentes sections.

VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Qui ? Quoi ?

- Des élèves à l'aise dans les matières générales.
- Une année de seconde générale et technologique qui permet de découvrir le baccalauréat qui convient le mieux.
- Elle exige une poursuite d'études longues (au moins deux ans après le baccalauréat).



1 enseignement général **optionnel** au choix parmi

LCA: Latin (3h)
LCA: grec (3h)
LVC (3h)
Arts (3h)
EPS (3h) ou (5h)
Art du cirques (6h)

Enseignements

Français (4h)
Histoire - géographie (3h)
LVA - LVB (5h30)
Mathématique (4h)
Physique - chimie (3h)
Sciences et vie de la Terre (1h30)
EPS (2h)
Enseignement moral et civique (18h/an)
Sciences économiques et sociales (1h30)
Sciences numériques et technologiques (1h30)

1 enseignement technologique **optionnel** au choix parmi

Management et gestion (1h30)
Santé et social (1h30)
Biotechnologies (1h30)
Sciences et laboratoire (1h30)
Sciences de l'ingénieur (1h30)
Création et innovation technologiques (1h30)
Ecologie, Agronomie, Territoire, Développement durable en lycée Agricole
Création et culture - design (6h)

VOIE PROFESSIONNELLE

Qui ? Quoi ?

- Des élèves intéressés par un secteur d'activité (mécanique, bâtiment, hôtellerie, agriculture...)
- Des élèves ayant un projet professionnel défini (boulangier(ère), maçon(ne), cuisinier(ère)...).
- La voie professionnelle propose d'apprendre différemment du collège : enseignements généraux + enseignements concrets (ateliers, stages en milieu professionnel)
- une qualification professionnelle : le **CAP** conduit en priorité **à la vie active, le baccalauréat professionnel en 3 ans** permet l'accès plus rapide à **un niveau de qualification plus élevé.**

Réforme de la voie professionnelle

En début d'année, il y aura des tests de positionnement pour les élèves de 2^{nde} et CAP
Le CAP pourra être préparé en 2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves.

Seconde professionnelle commune (familles de métiers regroupant des compétences professionnelles communes)

Tu ne choisiras plus une spécialité de bac pro mais une famille et le choix de la spécialité s'effectuera à la fin de l'année de seconde pro commune.

L'APPRENTISSAGE

Qu'est-ce que c'est ?

- les mêmes diplômes qu'en lycée professionnel avec une organisation différente : **alternance entre cours au CFA (centre de formation des apprentis) et périodes en entreprise.**
- un statut différent : le jeune n'est plus élève mais salarié (apprenti).
- **Des démarches personnelles** sont indispensables pour trouver une entreprise (site fiersdetreapprenti).
- Sans entreprise, l'inscription en CFA est impossible.

SCHEMA DES ETUDES APRES LA CLASSE DE 3^{ème}

